

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 09 novembre 2009, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville, 70, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs :  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller

Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

### **ASSERMENTATION DES ÉLUS**

### **MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**229-11-09**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, appuyé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général et en ajoutant au point Varia « Comité de sélection, embauche au Centre Sportif Ben Leduc ».

ADOPTÉE

**230-11-09**

### **SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard, appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité.

**QUE** monsieur le Maire Gilbert Pilote et le Directeur général Normand Bélanger, soient autorisés à signer tous les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

## NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard, appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité de former les divers comités municipaux comme suit :

<b>Comité Administratif</b> (adm., Ressources humaines, budget)	Diane Sirard Mario Léonard Pauline Lauzon
<b>Hygiène du milieu et transport</b>	Georges Piché Mario Léonard Mario Lachaine
<b>Loisirs et culture</b>	Georges Piché Pauline Lauzon Diane Sirard
<b>Sécurité publique</b>	Mario Léonard Mario Lachaine
<b>Urbanisme et C.C.U.</b>	Georges Piché Mario Lachaine
<b>Régie des déchets de la Lièvre</b> (substitut)	Mario Léonard Mario Lachaine
<b>Bibliothèque (CRSBP)</b>	Georges Piché Pauline Lauzon Diane Sirard
<b>Supra-Locaux</b>	Gilbert Pilote Normand Bélanger
<b>Fibre optique</b>	Diane Sirard
<b>Agence de développement de Ferme-Neuve</b>	Gilbert Pilote Pauline Lauzon Mario Léonard (substitut)
<b>Les Amis de la Montagne</b>	Diane Sirard Yvon Forget
<b>Camping Baie du Diable de F-N.</b>	Yvon Forget Mario Léonard Mario Lachaine
<b>Parc Régional</b>	Gilbert Pilote Diane Sirard Pauline Lauzon (substitut)

De plus, il est résolu que monsieur Gilbert Pilote, Maire, soit nommé d'office membre de tous les comités municipaux.

ADOPTÉE

232-11-09

### **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AUPRÈS D'ASSOCIATIONS DIVERSES**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité de former les divers comités municipaux comme suit :

<b>Coopérative de santé de F-N</b> (observatrice)	Gilbert Pilote Pauline Lauzon
<b>Transport adapté</b>	Diane Sirard Yvon Forget (substitut)
<b>Office municipal d'habitation</b> (substitut)	Georges Piché Mario Lachaine
<b>Fondation pour l'environnement (MRCAL)</b>	Yvon Forget
<b>Ruralité (MRCAL)</b>	Diane Sirard
<b>Air faunique du Baskatong (AFC)</b>	Yvon Forget Georges Piché (substitut)
<b>Ass. des riverains du Lac Ouellette</b>	Yvon Forget
<b>Centre communautaire</b>	Georges Piché
<b>Chambre de commerce de Ferme-Neuve</b>	Mario Lachaine Mario Léonard

ADOPTÉE

233-11-09

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES VS COOP DE SANTÉ**

- CONSIDÉRANT** qu'il est important pour la Municipalité de Ferme-Neuve d'appuyer tout projet qui puisse revitaliser le milieu ;
- CONSIDÉRANT** que la population de Ferme-Neuve vit une période économique difficile causée en grande partie par la crise que traverse notre industrie forestière ;
- CONSIDÉRANT** que déjà 1 200 membres se sont déjà inscrits à cette future coopérative de solidarité de santé à Ferme-Neuve, afin qu'ils puissent espérer recevoir des soins de santé à proximité ;

**CONSIDÉRANT** que d'autres organismes du milieu se sont déjà impliqués financièrement (Caisse Desjardins de Ferme-Neuve, la MRC d'Antoine-Labelle via son programme de la ruralité) ;

**CONSIDÉRANT** que des Municipalités environnantes s'associent à ce projet, par des appuis financiers, soient les Municipalités de Lac-St-Paul (3 000\$) et de Chute-St-Philippe (5 000\$) ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve s'est engagée à soutenir ce projet pour les 3 prochaines années à raison de 50 000\$ par année ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Georges Piché d'appuyer inconditionnellement la demande d'aide financière qu'adresse la Coopérative de solidarité de santé de Ferme-Neuve auprès du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE

#### **CHEMIN DU LAC MAJOR**

Les travaux devraient débuter à l'automne 2009 pour qu'ils puissent se poursuivre en 2010.

234-11-09

#### **CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR SERGE DESJARDINS ET MADAME JOHANNE GAUTHIER, 153, 10<sup>E</sup> RUE, FERME-NEUVE LOT 3-52 AU CADASTRE DU VILLAGE, ZONE COM 02**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Serge Desjardins et madame Johanne Gauthier et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation afin d'empiéter de 1.54 mètres dans la marge arrière, prescrite de 3 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan et préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 16 décembre 2008, et portant le numéro de dossier 0810-0409-1 enregistré sous le numéro de minute 1223 et démontrant les mesures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 octobre 2009, portant le numéro CCU-16-10-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le monsieur le conseiller Mario Léonard, appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Serge Desjardins et madame Johanne Gauthier afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 1.54 mètres dans la marge arrière du bâtiment principal, au 153, 10<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve, sur la marge prescrite de 3 mètres et ce pour le numéro de lot 3-52, au cadastre du Village, du cadastre officiel du Québec, zone COM 02.

ADOPTÉE

235-11-09

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR LE PAVILLON SENATH INC., 175, 10<sup>E</sup> AVENUE, FERME-NEUVE LOT 3-50 ET 3-51 AU CADASTRE DU VILLAGE, ZONE RES 08**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par le Pavillon Senath inc. et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation afin d'empiéter de 2.9 mètres dans la marge avant, prescrite de 7.5 mètres et un empiètement de 0.92 mètre sur la marge latérale prescrite de 2 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan et préparé par monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 07 novembre 2005, et portant le numéro de dossier 0510-0356-1 enregistré sous le numéro de minute 324 et démontrant les mesures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 octobre 2009, portant le numéro CCU-17-10-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par madame la conseillère Diane Sirard d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par le Pavillon Senath inc. afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 2.9 mètres dans la marge avant prescrite de 7.5 mètres et un empiètement de 0.92 mètre sur la marge latérale prescrite de 2 mètres pour le bâtiment principal, au 175, 10<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve, et ce, pour le numéro de lot 3-50 et 3-51, au cadastre du Village, du cadastre officiel du Québec, zone RES 08.

ADOPTÉE

236-11-09

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MESDAMES LOUISE POIRIER ET LORRAINE POIRIER, 492, 12<sup>E</sup> AVENUE, FERME-NEUVE LOT 219-P AU CADASTRE DU VILLAGE, ZONE COM 07**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par mesdames Louise Poirier et Lorraine Poirier et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation afin d'empiéter de 0.57 mètre dans la marge avant, prescrite de 7.5 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan et préparé par monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 25 septembre 2009, et portant le numéro de dossier 09L-259 enregistré sous le numéro de minute 6828 et démontrant les mesures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 octobre 2009, portant le numéro CCU-18-10-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le monsieur le conseiller Georges Piché et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par mesdames Louise Poirier et Lorraine Poirier afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 0.57 mètre dans la marge avant, et ce, pour le bâtiment principal du 492, 12<sup>e</sup> Avenue à Ferme-Neuve, sur la marge prescrite de 7.5 mètres et ce pour le numéro de lot 219-P, au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone COM 07.

ADOPTÉE

237-11-09

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MADAME CLAUDIE MICHAUDVILLE, 14, CROISSANT DES JOURNALISTES, FERME-NEUVE LOT 54-1 ET 55-1 RANG 1 AU CADASTRE DU CANTON DE POPE, ZONE RES 13**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Claudie Michaudville et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire a déposé une demande de dérogation afin d'empiéter de 1.2 mètres dans la marge latérale, prescrite de 5 mètres, comme le prévoit le règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan et préparé par Philippe McKale et associés, arpenteur-géomètre, en date du 14 juillet 2000, et portant le numéro de dossier 4786 enregistré sous le numéro de minute 11902 et démontrant les mesures;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 octobre 2009, portant le numéro CCU-19-10-09;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget d'accepter, la demande de dérogation mineure présentée par Claudie Michaudville afin de permettre une dérogation pour autoriser l'empiètement de 1.2 mètres dans la marge latérale, pour le bâtiment principal au 14, Croissant des journalistes à Ferme-Neuve, sur la marge prescrite de 5 mètres et ce pour le numéro de lot 54-1 et 55-1 rang 1, au cadastre du canton de Pope, au cadastre officiel du Québec, zone RES 13.

ADOPTÉE

238-11-09

**COMITÉ DE SÉLECTION – CSBL**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et appuyé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité qu'un comité de sélection formé de Pauline Lauzon, Mario Léonard et Georges Piché afin de faire les entrevues pour le choix d'un employé pour le Centre Sportif Ben Leduc.

ADOPTÉE

**239-11-09**

**HYDRO-QUÉBEC ET LES PANNES ÉLECTRIQUES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché, appuyé par monsieur le conseiller Mario Léonard qu'une demande d'enquête sur les fréquents arrêts d'alimentation en électricité au village de Ferme-Neuve soit demandée auprès d'Hydro-Québec. Que le conseil municipal s'attende d'obtenir de Hydro-Québec, les réponses à ces arrêts d'alimentation en électricité.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de question a été mise à la disposition du public présent.

**240-11-09**

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Forget d'ajourner la présente réunion au 23 novembre 2009, il est 20h44.

ADOPTÉE

---

**GILBERT PILOTE,**

Maire

---

**NORMAND BÉLANGER,**

Directeur général